L'actu de votre secteur

ACDL EXPERTISE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des coiffeurs (Naf 96.02A) – Base 100 au trimestre t-4.

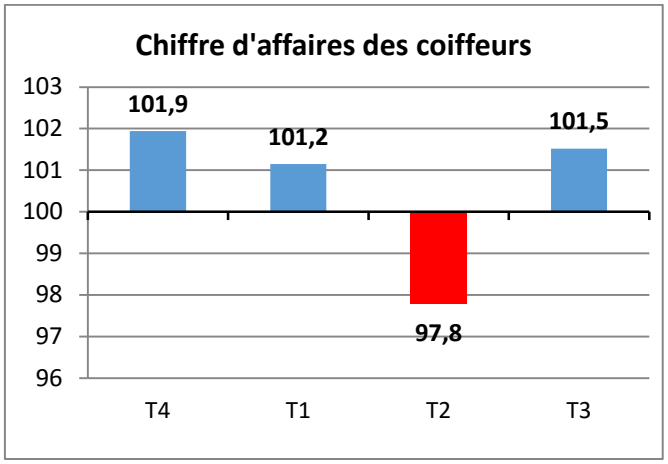

Source : Statexpert / Environ 9 800 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 101,5 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 1,5 % par rapport au troisième trimestre 2015.

Indice des prix dans le secteur de la coiffure (nomenclature Coicop 12.1.1) – Evolution en glissement annuel

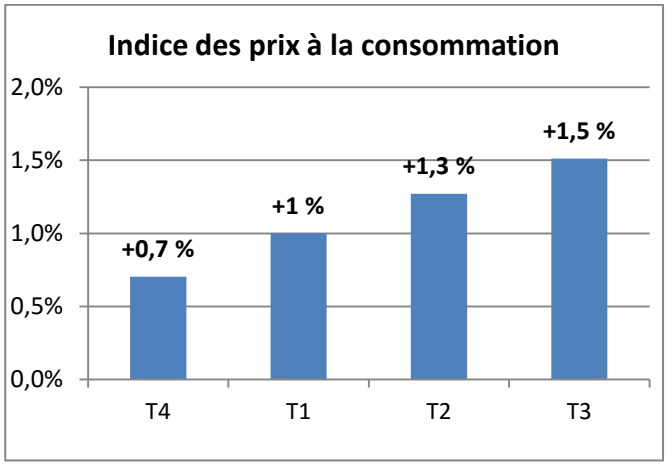

Source : Insee - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016
Lecture du graphique : en T3 2016, les prix dans le secteur de la coiffure ont augmenté de 1,3 % par rapport au T3 2015.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Rebond du chiffre d'affaires au cours du troisième trimestre 2016.

- Après s'être sensiblement contracté au cours du deuxième trimestre, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur est reparti à la hausse durant le troisième trimestre 2016 : +1,5 % par rapport à la même période de 2015.
- Sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des exploitants de salons de coiffure affiche une progression comprise entre 0,5 % et 1 %. Une progression exclusivement imputable toutefois à un effet prix.

Les prix à la consommation

La hausse des prix se poursuit dans le secteur des services de coiffure.

- Malgré un contexte difficile, les salons de coiffure parviennent à accroître régulièrement (et significativement) leurs prix de vente.
- Au cours du troisième trimestre 2016, l'indice des prix à la consommation des salons de coiffure a ainsi progressé de 1,5 % par rapport au troisième trimestre 2015.

L'emploi dans la profession

Enfin une embellie sur le front de l'emploi !

- Selon l'Union nationale des entreprises de coiffure (Unec), le nombre de salons et d'emplois est reparti à la hausse en 2015. Une première depuis cinq ans.
- C'est certes une bonne nouvelle mais qui ne doit pas faire oublier que la profession a perdu 13 000 emplois depuis 2008.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Modifications des formalités de création d'entreprise. Un décret ajoute à la liste existante de nouvelles informations à communiquer au centre de formalités des entreprises par le créateur d'entreprise à compter du 1er janvier 2017 : numéro de sécurité sociale (personne physique), nature de l'activité exercée simultanément à l'activité faisant l'objet de la déclaration lorsqu'il y a pluriactivité, nature de la gérance lorsque l'entreprise est une société à responsabilité limitée.

L'actu de votre secteur

Fiscale

Obligation d'utiliser un système de caisse ou un logiciel de comptabilité sécurisé.

- L'administration fiscale a précisé l'obligation pour les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.
- A défaut de pouvoir justifier que le logiciel ou le système de caisse respecte les conditions prévues par la loi, par la production d'un certificat ou d'une attestation individuelle, l'assujetti à la TVA est passible d'une amende égale à 7 500 €.

Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018.

- Cette réforme concernera tous les revenus d'activité (salaires et professions indépendantes), les retraites, les revenus de remplacement et les revenus fonciers.
- Pour les salaires et les revenus assimilés, l'impôt sera collecté par l'entreprise ou l'organisme versant les revenus, qui appliquera le taux d'imposition transmis de manière automatisée par l'administration fiscale.

Possibilité de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en cas de souscriptions au capital de petites et moyennes entreprises (PME). Les conditions d'application de la réduction ont été harmonisées avec celles relatives à la réduction d'IR pour souscription au capital des PME par la loi de finances pour 2015.

Sociale

Aide à l'embauche du premier salarié. Un décret prévoit que l'entreprise reste éligible à l'aide, au titre d'un nouveau contrat de travail, lorsqu'un premier contrat de travail conclu entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016 a été rompu pour motif de rupture de la période d'essai, de retraite, de démission, de licenciement pour faute grave, de licenciement pour faute lourde, de licenciement pour inaptitude ou de décès.

Publication au journal officiel du 8 août 2016 de la loi « Travail ». Elle comporte de très nombreuses dispositions ayant pour objectif la refondation du modèle social français, pour permettre notamment aux acteurs économiques de s'adapter aux changements du monde du travail : sécurisation du forfait annuel en jours, prise des congés payés dès l'embauche, définition du motif économique du licenciement, etc.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Brush'n Barber : une appli et un site pour la coiffure à domicile.

- Brush'n Barber a été lancé en octobre 2016. Il s'agit d'un site, et surtout une appli, destinés à mettre en relation les coiffeurs à domicile et les clients potentiels.
- Le client commande et paie en ligne, ce qui permet au coiffeur d'être rémunéré dès le lendemain de la prestation.
- Autre spécificité : le service repose sur un système de double notation, du coiffeur par le client… et réciproquement !
- Brush'n Barber est actuellement disponible dans une dizaine de villes pilotes (Paris, Lille, Toulouse, Marseille, etc.) et devrait l'être fin 2017 dans toutes les villes françaises de plus de 10 000 habitants.

Parutions, études, salons…

Chiffres et commentaires - 2015, année de la reprise dans le commerce de proximité ? La FCGA a publié sa 22ème étude « Chiffres et Commentaires » qui analyse les performances de 76 professions du commerce et de l'artisanat dans 11 secteurs d'activité.

Rapport de branche. Les instances de la profession ont commencé à diffuser le questionnaire préparatif du prochain rapport de branche.

- Traitée de façon anonyme, cette enquête permet d'obtenir une photographie du secteur : perspectives économiques, emplois, conditions de travail, rémunérations, formation professionnelle, etc.
- Autrement dit, plus il y a de réponses, mieux c'est pour la profession.